

Conseil scientifique du 7 novembre 2014  
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno MENGOLI
Collège des enseignants	Yann NUSSAUME, Patrick LEITNER, Eric DANIEL-LACOMBE, Patrick DUGUET, Michael FENKER, Alessia de BIASE, Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Xavier BONNAUD, Karen BOWIE, Christian PEDELAHORE, Stéphanie NAVA
Doctorants	Mathias ROLLOT
Personnalités extérieures	
Excusés	Guy AMSELLEM, Philippe DUBOIS, Laurent SIMON, Bruno REICHLIN, Antoine BEVORT, Chris YOUNES, Armelle THONNART, Antonella TUFANO
Invité(e)s	Catherine COMET, responsable du service de la pédagogie, Caroline LECOURTOIS, Directrice adjointe, Bendicht WEBER, Président du CA.

L'ordre des questions traitées en séance est modifié comme suit :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil scientifique du 1<sup>er</sup> juillet 2014.
  - 2 - Examen du contrat de site et des statuts de la future COMUE Hesam : rapporteur B. Mengoli
  - 3 - Demande d'Emeritad de C. Younes
  - 4 - Bilan et évolution du DSA : rapporteur P. Duguet
  - 5 - Point d'avancement du projet de séminaire "Recherche en Architecture": rapporteur P. Leitner, K. Bowie, X. Bonnaud
  - 6 - Rencontre CEVE / CS : Présentation des nouveaux membres CEVE et Bilan sur la session PFE 2014 et rapports des Présidents de jurys
- Le Président ouvre la séance à 9h00.

#### **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 1<sup>er</sup> juillet 2014.**

Des modifications concernant la visibilité des publications de la recherche à l'accueil de l'ensaplvs sont apportées.

Le compte-rendu du CS du 1<sup>er</sup> juillet 2014 est alors approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Examen du contrat de site et des statuts de la future COMUE Hesam : rapporteur B. Mengoli**

Pour rappel, l'ensaplvs disposait jusqu'à présent d'un statut d'affilié au sein du Pres Hesam. La mise en place de communautés universitaires - COMUE - en remplacement des PRES engage la réouverture de ces statuts. L'ensaplvs a profité de cette situation pour solliciter le statut de « membre » dès l'automne dernier.

La dernière version des nouveaux statuts de la COMUE - dont le nom reste en suspens - a été transmise et l'ensaplvs y figure comme membre à part entière. La procédure prévoit leur adoption par le conseil d'administration de la COMUE et par la suite l'acceptation de chaque établissement.

Cinq établissements d'enseignements supérieurs - l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'Ecole pratique des hautes études (EPHE), l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO), la Fondation maison des sciences de l'homme (FMSH) et un peu plus tard l'Ecole nationale des Chartes - membres du Pres Hesam - se retirent officiellement de la COMUE essentiellement pour des questions de gouvernance. Dans ce contexte, un siège complet est attribué à l'ensaplvs au sein du conseil d'administration et la mention « architecture » dans le second secteur disciplinaire du conseil académique est ajoutée aux côtés des sciences humaines et sociales, des arts et du patrimoine et du design.

Parallèlement le programme d'investissements d'avenir « PIA2 » prévoit l'élaboration du projet pédagogique et scientifique de la future COMUE dont la date limite de dépôt est fixée au 21 janvier 2015.

L'ensaplvs est invitée à participer dorénavant à ce travail dans le prolongement du PIA1. Une thématique non définitive a émergé des premières réunions : « Mutations technologiques, innovation, création et conception: organisation et décision, quels enjeux sociétaux et territoriaux ? »

Afin d'asseoir sa représentation au sein de la future COMUE, l'ensaplvs nomme un membre pour chaque commission: groupe de pilotage du projet PIA, commission numérique, commission recherche, commission formation et commission relations

internationales. Une très grande disponibilité est nécessaire au regard des enjeux de notre participation à ce stade de formation de la COMUE.

Un débat s'engage.

Il s'agit de consolider une stratégie d'établissement initiée il y a plus de 30 ans et favorisant le développement de l'enseignement supérieur en architecture. L'ensaplv devient au travers de ces nouveaux statuts, membre de façon pleine et entière. Toutefois il lui restera à affirmer sa position et être force de proposition au CA de la COMUE.

Cette intégration de l'ensaplv au sein de l'Hesam est la reconnaissance de l'ensaplv comme établissement d'enseignement supérieur, par des institutions et une structure qui vont représenter demain la formation de haut niveau.

Concernant les négociations en cours et à venir, il est pertinent de donner une place centrale à l'architecture.

L'idée de la création d'une École doctorale d'architecture et des métiers de la ville a été lancée dans le conseil d'administration de l'Hesam par le directeur pour placer l'ambition de l'école et son projet dans la future COMUE.

Les écoles doctorales se sont positionnées sur des travaux de recherches conjoints, transversaux et des partenariats inscrits dans un processus cognitif plus large. Notons que les UMR sont par principe « multi COMUE ».

A titre indicatif, il est précisé que l'UMR LAVUE a été invité à participer au PIA de l'école doctorale LUMIÈRE.

La progressivité et l'évolution de ce projet doivent permettre une configuration transversale à plusieurs niveaux entre les écoles doctorales en vue d'un équilibre institutionnel à l'instar des nombreux projets initiés par le Centre Michel Serres auxquels l'ensaplv participe.

Le modèle des 50 dernières années qui a vu la création des écoles d'architecture est appelé à évoluer. Une tendance universitaire se profile aujourd'hui et l'ensaplv souhaite y participer.

Enfin, les questions de la composition du conseil académique et de sa représentativité sont soulevées. En tout état de cause le projet de statut doit être analysé suivant les opportunités qu'il crée pour l'école en vue de participer à la construction d'une structure d'enseignement supérieur d'un nouveau type.

Michael Fenker et Yann Nussaume proposent leur candidature pour le comité de pilotage PIA2. Une présence bi-hebdomadaire est requise.

Karen Bowie et Alessia de Biase proposent leur candidature pour la commission Recherche. Avec un enjeu majeur faire valoir la verticalité de la formation d'architecture

François Guéna et Thierry Ciblac proposent leur candidature pour la commission numérique.

Benz Weber et Patrick Duguet ainsi que Catherine Comet proposent leur candidature

pour la commission formation.

Christian Pedelahore propose sa candidature pour la commission des relations internationales et Danielle Hugues représentera l'administration dans cette commission.

Les candidatures proposées sont retenues et le directeur invite les membres du CS à lire attentivement les nouveaux statuts et à formuler toutes éventuelles remarques pour les transmettre au CA lors de sa prochaine tenue le vendredi 14 novembre.

### **3 - Demande d'Emeritat de C. Younes**

Pour rappel, l'éméritat est un titre accordé à certains professeurs d'université admis à faire valoir leur droit à la retraite. Décerné en considération des travaux et des services rendus, ce titre permet également à son bénéficiaire de poursuivre l'encadrement de doctorants déjà sous sa direction pendant une durée maximale de quatre ans. La demande doit parvenir habituellement un an avant la date de mise à la retraite.

La demande de Chris Younès est parvenue à la direction de l'ensaplv début septembre. Le passage en CS doit aboutir à la formulation d'un avis qui sera transmis au CA, auquel appartient la décision finale.

Un débat s'engage.

Le statut d'Emeritat relève d'un dispositif applicable aux professeurs des universités précisé par l'article 58 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 portant statut particulier des corps d'enseignants-chercheurs propres aux universités. Il ne fait pas parti des statuts des enseignants des écoles d'architecture. Or, il est dans l'intérêt de l'ensaplv de rapprocher ses statuts de ceux de l'université.

Un avis enthousiaste permettrait de rendre visible notre position quant à la recherche et nos enseignants.

Les représentants de l'ensaplv à la CAP au MCC se proposent de porter la question à l'ordre du jour de la prochaine session afin que les règles de l'Emeritat soient édictées par le MCC pour toutes les ensa.

Un vote s'engage pour un avis favorable de la demande d'Eméritat de Chris Younès.

Le CS approuve à l'unanimité les critères de l'université pour instruire la demande et un avis favorable est transmis au CA.

Le CS émet un avis favorable sur la durée de l'Eméritat fixé à son maximum, soit 4 ans. Seuls les directeurs de thèses sont concernés par ce dispositif.

### **4 - Bilan et évolution du DSA : rapporteur P. Duguet ( document en annexe)**

Le DSA est un diplôme national du MCC créé en 2006 à l'ensaplv. Il s'appuie sur des textes de références et poursuit un double objectif la profession d'architecte-urbaniste et la recherche. Il respecte le cadre administratif imposé : 900 heures encadrées, 90 crédits ects, un enseignement réparti sur 18 mois soit 3 semestres. Le montant des coûts d'inscription est fixé par le MCC.

La modification souhaitable du DSA relève d'un système de fusion des 3 thématiques

MAP, PUM et PAY.

Aussi, il est nécessaire de repenser le DSA actuel en regard de son bilan, de ses moyens et de la future évolution pour son habilitation.

Les membres d'origine du CS du DSA n'ont jamais été renouvelés. Pour l'heure, il est souhaitable que ce rôle revienne au CS de l'école.

Un débat s'engage sur :

- la complémentarité des 3 formations post-master de l'ensaplv DSA, Architecture navale et DPEA recherches en Architecture,
- la visibilité de ces formations pour les étudiants de l'ENSAPLV en particulier ;
- l'accessibilité aux laboratoires autant par le DPEA et le DSA.

À titre indicatif, il est précisé que les DSA dispensés à l'ensa de Belleville sont adossés aux laboratoires de recherche.

Plusieurs points sont soulevés :

- De quelle façon le cursus initial oriente les étudiants vers des formations post-master ?
- Qu'en est-il de la mutualisation du DPEA recherches en Architecture et de certains enseignants du DSA ?
- Le système de fusion des thématiques ne risque-t-il pas de faire perdre de l'excellence à cette formation et leur lisibilité ?
- La désertification de la thématique Paysage ne serait-elle pas liée à la dénomination même du DSA en architecture mention Architecture et projet urbain où n'apparaît pas la mention Paysage alors que la mention « Paysage » est présente dans les textes de référence ?
- Peut-être faut-il repenser la structure de l'offre post-master à l'ensaplv par la recherche de partenaires au sein de la COMUE et penser l'évolution du DSA dans ce nouveau contexte ?

En conclusion, il semblerait que les champs disciplinaires nécessitent de rester lisibles tout en étant mieux articulés. La tendance à mener 3 cursus isolés au sein du même DSA n'est, en tout état de cause, pas viable. L'évolution du travail de coordination de P. Duguet sera régulièrement rapportée au CS.

5 – Point d'avancement du projet de séminaire "Recherche en Architecture": rapporteur P. Leitner, K. Bowie, X. Bonnaud

Ce point est reporté à la prochaine séance

6 – Rencontre CEVE / CS : Présentation des nouveaux membres CEVE et Bilan sur la session PFE 2014 et rapports des Présidents de jurys

Les nouveaux membres du CEVE dont la nomination a été validée lors du conseil d'administration du 17 octobre sont présentés ainsi que les missions du CEVE liées à la gestion au quotidien de la scolarité, la réflexion pédagogique sur le cycle licence, les recrutements et les ressources pédagogiques ( cf la motion relative à la création du groupe de travail « Ressources pédagogiques » validé en CA le 17 octobre 2014), l'évaluation des enseignements ( le questionnaire est accessible sur le site internet de l'ensaplv), de l'organisation des groupes de projet et la progressivité des enseignants.

Il est demandé que des outils internes soient mis en place afin de permettre une meilleure connaissance des instances et de leur travail. Les comptes-rendus de CS seront dorénavant diffusés à l'ensemble des enseignants au-delà de leur seul archivage sur le site internet de l'école.

Concernant le bilan des PFE, la lecture des quelques documents transmis ne permet pas une analyse mais fait ressortir deux réflexions sur les exigences du PFE mention recherche et la nature des étudiants.

Une grande disparité des programmes, des attendus, des exigences et d'évaluation des PFE semble dominer à l'ensapl.

Quelques questions ou constats émergent :

- La maturité des étudiants ?
- Existe-t-il une grille définissant les critères d'évaluation des PFE ? Si non faut-il les définir, comment et à partir de quelles références ?
- Les objectifs de formation définis dès la 1<sup>e</sup> année de Licence peuvent-ils servir de critères d'évaluation ?
- Pourquoi ne pas demander de façon explicite à chaque président de jury ses critères implicites d'évaluation des PFE ?
- Comment les différentes instances et commissions relatives au PFE peuvent s'articuler entre elles sur ce sujet afin d'établir un état des lieux partagé ?

La candidature de Stéphanie Nava d'intégrer la commission PFE est approuvée par le Président du CS.

Le Président du CS lève la séance à 13h 52.

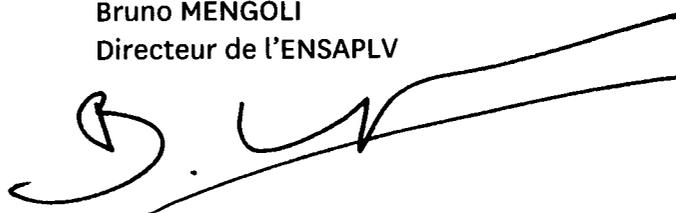
La prochaine réunion du CS se tiendra le vendredi 16 janvier à 09h00 et se déroulera en deux temps :

De 9H00 à 11H00 CS seul :

- Présentation du projet d'évolution du DPEA Naval par Christophe BARREAU et Frédéric NEUMAN
- Point sur la stratégie de recrutement de l'école avec le Groupe de Travail sur les Ressources et Encadrements Pédagogiques (M Nordström, P Quintard Hofstein, F Fauconnet, J Zetlaoui-Léger, E Ropars et G Rouvillois)
- Point sur l'adhésion de l'école à la COMUE Hesam avant passage au CA

De 11H00 à 13H00, CEVE et CA se joignent au CS pour une présentation du Centre Michel Serres par son directeur Marc Lecoq (personnalité extérieure de notre CA)

Bruno MENGOLI  
Directeur de l'ENSAPLV



Diplôme National  
du Ministère de la Culture et de la Communication  
Post-master

Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement  
en architecture  
*mention Architecture*  
et  
*Projet urbain*

Nouvelle organisation du DSA  
La fusion des thématiques

PRÉSENTATION au Conseil Scientifique  
7 novembre 2014



Diplôme en Spécialisation et Approfondissement en Architecture

2011-2016

# Sommaire



## **DSA en Architecture mention Architecture et Projet Urbain**

- **Texte de références**
- **Origines**
- **Débouchés**
- **Points forts du cursus**
- **Organisation en thématique 2011-2014**
- **un enseignement concentré sur 3 semestres**
- **Les évolutions du recrutement et des diplômés par thématique**
- **Les besoins de modification de cette organisation**
- **La nouvelle organisation : la fusion des thématiques**
- **Contexte**
- **Problématique**
- **Ambitions**

# **Diplôme en Spécialisation et Approfondissement en architecture mention «Architecture et Projet Urbain»**

**Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux diplômes  
de spécialisation et d'approfondissement en architecture (extrait)**

## **1. Objectifs de la formation**

**Le DSA mention « Architecture et projet urbain » est une offre de formation de spécialisation et d'approfondissement. Elle s'adresse à des diplômés en architecture (diplôme d'Etat d'architecte valant grade de master et diplômes admis en équivalence) qui souhaitent approfondir leurs connaissances des logiques de conception et de transformation des formes urbaines, aux différentes échelles, de l'architecture des villes à celle des territoires, des logiques d'acteurs, et des pratiques et processus du projet urbain qui leurs sont corrélées.**

### **Elle a pour objectif :**

**1. De former des professionnels capables de maîtriser l'initialisation, la conception et la gestion de projets urbains complexes aux différentes échelles territoriales, du point de vue de l'architecture, et de s'inscrire dans un processus de coproduction de l'espace .**

**2. Elle peut permettre aussi de préparer des chercheurs aux méthodes et pratiques de la recherche architecturale et urbaine, en particulier dans ses aspects ayant trait à l'histoire de l'architecture, de la ville et des territoires, aux phénomènes de métropolisation, à l'habitation, aux démarches contemporaines de conception des projets urbains dans la diachronie et la synchronie, etc. Cette formation vise à approfondir les connaissances liées aux enjeux techniques, culturels, sociaux et économiques des projets d'urbanisme et de paysage tant dans leurs fondements scientifiques que dans leur mise en œuvre pratique, et à apporter la maîtrise des outils conceptuels et techniques propres aux savoir-faire nécessaires à leur mise en œuvre. La formation est centrée sur les problématiques du projet en tant que savoir-faire et production de savoir.**

**Elle est fondée sur des apports théoriques et méthodologiques et sur la connaissance des faits urbains et de leurs dynamiques permettant de contribuer à une réflexion critique et opératoire sur les modes et formes d'urbanisation contemporains. Elle propose des enseignements permettant d'appréhender les conditions de mise en œuvre des projets par une connaissance des principaux instruments politiques et techniques de la transformation urbaine.**

**Les compétences acquises doivent offrir des perspectives d'insertion professionnelle diversifiées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre urbaine, et de la recherche architecturale et urbaine.**

# Diplôme en Spécialisation et Approfondissement en architecture mention «Architecture et Projet Urbain»

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux diplômes  
de spécialisation et d'approfondissement en architecture (extrait)

## 2. Organisation des enseignements

Cultures des villes et des territoires .....	10 à 20 %
Approfondissement des outils et méthodes de lecture, d'analyse et de diagnostic des situations urbaines et territoriales et des méthodes de recherche.....	10 à 20 %
Processus de conception du projet urbain .....	20 à 30 %
Projet et expérimentation et/ou mémoire.....	20 à 30 %

La formation totalise 1 800 heures, dont 900 heures encadrées, réparties de la façon suivante :

**habilitation**

Cours, séminaires.....	300 h à 400 h	<b>ENSAPLV : 400 h</b>
Encadrement du projet, de l'expérimentation, de la mise en situation professionnelle et de la recherche.....	500 h à 600 h	<b>ENSAPLV : mémoire : 115 h projet : 400 h</b>
Travail personnel .....	900 h	
Dont mise en situation professionnelle.....	500 h à 600 h	<b>ENSAPLV : 500 h</b>
<b>Total.....</b>	<b>1 800 h</b>	

**Ce cursus correspond à 90 ECTS.**

# **Diplôme en Spécialisation et Approfondissement en architecture mention «Architecture et Projet Urbain»**

**Création en 2006 à l'ENSAPLV**

**Regroupement d'enseignants de plusieurs DEA ou post-master / Limado**

- **DESS « Ville, architecture, patrimoine, Maghreb et Proche-Orient »**  
(ENSA Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Paris-La Villette, de Versailles et de Strasbourg)
  - **DEA « Jardins, Paysages, Territoires »**  
(ENSA Paris-La Villette ; l'ENS du Paysage de Versailles ; l'EHESS ; Paris I Sorbonne).
  - **DEA inter écoles « Projet architectural et urbain »**  
(ENSA Paris-Belleville, Malaquais, La Villette, Versailles avec l'IFU Université Paris 8)
  - **DPEA inter écoles « Métropoles d'Asie Pacifique »**  
(ENSA Paris-La Villette, ENSA Paris-Belleville).

*Par contre à l'ENSA-Belleville*

*Création de 3 DSA en architecture (risques majeurs, architecture et patrimoine et architecture et projet urbain)*

# Diplôme en Spécialisation et Approfondissement en architecture mention «Architecture et Projet Urbain»

*MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION*

*Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture*

(ENSA Paris-Belleville, ENSA Paris-La Villette, ENSA Ville et Territoire)

## **ENSAPLV : Création en 2006**

## **Renouvellement de l'Habilitation pour 5 ans par le MCC en 2011**

(Après présentation en CPR et vote CA-ENSAPLV)

**Arrêté de juillet 2011**

***Prochaine habilitation en juin 2016***

### **Niveau de recrutement**

**Le Diplôme en Spécialisation et Approfondissement en architecture mention «Architecture et Projet Urbain»  
est une formation post-master**

**qui s'ouvre depuis 2006 aux étudiants ayant obtenu un diplôme de niveau Master  
architecte mais aussi paysagiste, ingénieur ou universitaire**

***Une expérience professionnelle est fortement recommandée***

*Art. 2. – Les formations menant aux diplômes nationaux de spécialisation et d'approfondissement d'architecture sont ouvertes aux architectes qui justifient soit du diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement, soit du diplôme d'Etat d'architecte, soit d'un diplôme d'architecte délivré par des établissements publics ou privés d'enseignement de l'architecture qui ne sont pas placés sous tutelle de ce ministre mais reconnu par lui, soit d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence de ces diplômes en application de la directive 85-384 modifiée du Conseil des Communautés européennes ou du décret no 78-67 du 16 janvier 1978, et notamment son article 2, soit de la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau. Toutefois, un autre diplôme conférant le grade de master peut être admis pour l'accès à certaines mentions du diplôme de spécialisation et d'approfondissement.*

## **Débouchés**

**Le DSA en architecture *mention Architecture et Projet Urbain* s'adresse**

**majoritairement à *de futurs professionnels* qui veulent acquérir  
une spécialisation dans les domaines de compétence  
de la grande diversité de métiers de la ville (MOE, MOUV, Conseils...)**

***ainsi qu'à ceux***

**qui désirent *s'initier aux questions de la recherche* dans la perspective de  
poursuivre leurs travaux sous forme d'une thèse de doctorat.**

**Diplôme délivré par l'ENSAPLV**

***Diplôme National du Ministère de la Culture et de la Communication***

## **Points forts du cursus**

**900 heures d'enseignement concentrées sur 3 semestres valant 90 Ects**

### **Un enseignement pluridisciplinaire**

*Un cursus dense et diversifié avec plus de 100 intervenants en 2 ans*

### **Des procédures d'admission rigoureuses :**

*un dossier de candidature, une audition*

### **Des groupes de travail**

organisés en «ateliers de projets » et «fabriques de mémoires»

### **Des relations fortes avec les différents terrains d'études**

(accueil dans des institutions, mobilité pédagogique)

### **Un centre de ressources, des réseaux et une bibliothèque spécialisée**

### **Validation du cursus**

**Cours et ateliers - présences au tronc commun et évaluations thématiques**

**Projets et mémoires - jurys publics communs DSA avec des invités extérieurs**

# **Le DSA de l'ENSAPLV était organisé autour de 2 composantes**

**1 enseignement de tronc commun de 465 heures (>50%)  
qui est ouvert à toute la promotion et qui assure le socle fédérateur de la pédagogie**

et

## **3 approches pédagogiques thématiques distinctes**

*choisies par les étudiants dès la demande d'admission :*

**PUM - Projet Urbain Métropolisation**

**PAY - Paysage**

**MAP - Métropoles de l'Arc Pacifique, *Dynamiques de complexité***

## **Le DSA privilégie cinq approches :**

- **la pluridisciplinarité des étudiants et des enseignements**
- **la métropolisation comme culture transversale**
- **la densité et la diversité du cursus**
- **la complémentarité entre savoir, savoir-faire et savoir réflexif**
- **la réalité du terrain et des jeux d'acteurs.**

# Un enseignement concentré sur 3 semestres

## Semestre 1 : Enseignements fondamentaux (>Tronc commun)

**Tronc commun :** le premier semestre est marqué par un ensemble de *cours formant la base du DSA*. Les débats sur les enjeux de la ville contemporaine sont multiples. Chacune des 3 thématiques contribue aux enseignements de tronc commun et apporte son regard sur les phénomènes de métropolisation, les lectures des territoires.

*Des séminaires* de tronc commun préparent les étudiants à la mise en place des sujets de mémoire. Une «*sortie d'intégration*», est l'occasion de tisser des liens entre les différents étudiants : Reims en 2011, Troyes, la Seine et le lac d'Orient en 2012 et 2013, le Bassin Minier et Lens en 2014.

**Thématique :** une large place est donnée aux ateliers collectifs avec un travail de terrain, d'expertise et de projet sur plusieurs mois (4 à 10 mois suivant la thématique).

*Les cours et séminaires de tronc commun ont lieu jeudi et vendredi*

*Les ateliers thématiques (projets et mémoires) sont réservés au mercredi*

## Semestre 2 : Enseignement d'approfondissement et spécialisation (> thématiques)

**Tronc commun :** au deuxième semestre, les cours se prolongent sur une seule journée.

**Thématique :** chaque thématique organise des moments de mobilité avec un atelier pédagogique in situ spécifique

Les ateliers de projet se concrétisent pour la fin du semestre 2.

Les premiers éléments des sujets de mémoires sont présentés en jury thématique.

*Les cours de tronc commun ont lieu jeudi*

*Les ateliers thématiques (projets et mémoires) sont réservés au mercredi ou vendredi suivant les thématiques*

## Semestre 3 : Activité professionnelle, mémoire et culture ouverte

**Thématique :** Du fait de l'efficacité de ses réseaux, les étudiants trouvent rapidement un emploi ou un stage. La Mise en Situation Professionnel (MSP) est validée par la présentation d'un rapport présenté en jury thématique. La durée de la MSP correspond à 4 mois à plein temps.

Une MSP à mi-temps peut être envisagée dès le semestre 2.

La validation d'un parcours professionnel antérieur est possible.

Le mémoire thématique est présenté devant un jury DSA.

*Un quatrième semestre peut être proposé pour finaliser MSP ou mémoire.*

## Les évolutions du recrutement et des diplômés par thématique

Candidatures :	2011	2012	2013	2014
PUM	39	36	28	29
PAY	29	14	15	7
MAP	21	17	27	14
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>67</b>	<b>70</b>	<b>51</b>

Inscrits en première année :	2011	2012	2013	2014
PUM	11	13	13	13
PAY	15	4	8*	5
MAP	11	12	13	12
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>30</b>

\* dont 4 conventions Tianjin

Diplômés :	2013	2014	2015*
PUM	7	8	12
PAY	9	1	7
MAP	3	8	6
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>25</b>

\* inscrits en 2ème année et pouvant être diplômés

# Les évolutions du recrutement et des diplômés par thématique

## RECRUTEMENT

Réduction quantitative des candidatures

Hausse du niveau qualitatif des inscrits

Stabilité du nombre d'inscription (*entre 26 et 30*)

Recrutement ENSAPLV en hausse significative

Augmentation des doubles diplômés recrutés (*en particulier pour les non européens*)

Augmentation des parcours professionnels après diplôme(s)

## Conclusions spécifiques

PUM                      Stabilité en capacité de recrutement et choix possible

PAY                      Difficultés de recrutement

MAP                      Recrutement variable

## DIPLÔMÉS

Stabilité du nombre de diplômés (*une vingtaine : 2 fois plus que le DSA de l'ENSA Belleville*)

## Conclusions spécifiques

PUM                      Bon niveau de sortie (*3 mentions recherches entre 2013 et 2014*)

PAY                      Niveau plus difficile, problème de maîtrise de la langue/culture française

MAP                      Niveau de sortie variable, problème de maîtrise de la langue/culture française

# Les besoins de modification de cette organisation

Plusieurs raisons ont conduit les responsables du DSA et l'Administration à ces modifications :

## 1- PÉDAGOGIE

- *Les thématiques, ex-options, reproduisaient les modèles pédagogiques autonomes des anciens DEAs*
- *Le besoin de créer une nouvelle identité au DSA par rapport aux autres DSA en Architecture mention Architecture et Projet Urbain (ENSA Belleville et ENSA VT)*
- *Le besoin de diversifier et de préciser les débouchés pour les étudiants*

## 2- ÉVOLUTIONS DU RECRUTEMENT

**Un besoin de stabiliser les recrutements pour permettre une optimisation du recrutements des étudiants**

## 3- ÉCONOMIE

*Disparition des lignes budgétaires spécifiques DSA du MCC : 43 000 euros*

*Disparition d'une subvention spécifique de la thématique MAP du Ministère des Affaires Étrangères : 15 000 euros*

*Demande de l'Administration de réduire les coûts de fonctionnements et des vacations en particuliers*

# La nouvelle organisation du DSA

## FUSION DES THÉMATIQUES

**Coordination DSA : Patrick Duguet**

### **A- Organisation des enseignements de cours en 8 modules**

**Responsables pour 2014-2015**

- |                                                                                                          |                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>1 - Ville Européenne</b>                                                                              | <b>Responsable Patrick Duguet</b>                          |
| <b>2 - Paysage</b>                                                                                       | <b>Responsable Rosa De Marco</b>                           |
| <b>3 - Ville Extra-Européenne</b>                                                                        | <b>Responsable Christian Pédelahore</b>                    |
| <b>4 - Architecture contemporaine</b>                                                                    | <b>Responsables Patrick Duguet et Christian Pédelahore</b> |
| <b>5 - Fabrique du mémoire</b>                                                                           | <b>Responsables : HDR et Docteurs du DSA</b>               |
| <b>5 - «Boites à outils»</b>                                                                             | <b>Responsable Jean-Michel Coget</b>                       |
| <b>6 - Séminaire EHESS/DSA Villes et métropoles (XIXe-XXe siècles) : histoires, mémoires, techniques</b> | <b>Responsables Yannis Tsiomis et Marilisa Mitsou</b>      |
| <b>7 - Coordination (Jurys, WE intégration, Séminaire hors les murs et MSP...)</b>                       | <b>Responsable Patrick Duguet</b>                          |
| <b>8 - Colloque ou Rencontres</b>                                                                        | <b>Responsable Christian Pédelahore</b>                    |

# La nouvelle organisation du DSA

## FUSION DES THÉMATIQUES

### **B- Organisation des enseignements d'atelier de projet : 1 atelier commun avec 2 sites de projet**

(8-15 étudiants par site) pour 2014-2015

**1 - site Ile de France** (Val de Marne et Marne la Vallée) avec un workshop commun DSA

**2 - site Shanghai** (Atelier International de Terrain)

Responsables atelier commun: Patrick Duguet, Philippe Hilaire, Christian Pédelahore

*Mutualisation* : AIT Shanghai (Ex-MAP) 3 semaines et Workshop Shanghai (Ex-PUM) 12-14 jours

Encadrement : Patrick Duguet, Christian Pédelahore, Wang Sang et Chen Chen

*Mutualisation* : Séminaire hors les murs : Valencia-Barcelone (Ex-PUM) 4-5 jours

Encadrement : Patrick Duguet, Angel Martinez Baldo, Andreu Arriola & Carmen Fiol

### **C- Organisation des enseignements de la Fabrique du Mémoire**

Responsables pour 2014-2015

**Deux ateliers communs (10-15 étudiants par groupe)**

Responsables HDR : Emmanuel Amougou, Karen Bowie, Christian Pédelahore

Responsables docteurs : Rosa De Marco, Julie Jaupitre, Patrick Leitner, Hervé Thomas,

*De fait, les 4 étudiants de l'ancienne thématique PAY sont ventilés entre les deux ateliers de projet ou de mémoire.*

### **D- Conseil Scientifique DSA**

**Pour 2014-2015 : le Conseil Scientifique de l'ENSAPLV remplace provisoirement celui du DSA**

# Contexte

La ville est actuellement confrontée à de multiples ruptures d'échelles tant spatiales que temporelles. Les grilles d'analyses, d'intervention mais aussi de gouvernance sont en perpétuelles mutations obligeant à remettre en question des méthodes de travail qui semblaient pourtant acquises. L'articulation entre les échelles de l'architecture et du grand territoire et les phénomènes de métropolisation amènent à de nouvelles questions et à de nouvelles réponses.

L'étalement urbain lié aux infrastructures de transport a mis à mal la confrontation historique ville-campagne et a généré depuis les années 1960 de nombreuses conurbations qui mettent maintenant la ville à l'échelle de territoires géographiques. La montée en puissance des pays émergents développe des villes dans des temporalités extraordinaires où les urbanistes sont amenés à agir très (trop) rapidement sur des échelles jusqu'à ce jour inconnues. La métropolisation génère des phénomènes comparables dans des contextes géographiques et des temporalités différents. Le développement de l'agriculture industrielle met la ville dans une situation nouvelle de rupture avec la campagne induisant des relations spatiales qui nécessitent de nouveaux réseaux de plus en plus complexes. L'émergence de villes-réseaux dépassant la vision de la ville-centre avec sa banlieue et ses périphéries, montre que de nouveaux modèles urbains se développent en Europe et au-delà. La notion de «territoires habités» dépassant le concept d'un dedans et d'un dehors peut être de nature à définir la ville contemporaine.

Dans un tel contexte, la dimension du projet revient de manière nouvelle sur le devant de la scène : le besoin d'articuler les échelles de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de la géographie devient une évidence sans qu'aucune de ces professions ne puisse prétendre avoir une réponse complète. Il devient nécessaire de revisiter ces disciplines, de formuler de nouveaux processus afin de mettre les territoires dans une dynamique de projet.

Le DSA Architecture et Projet Urbain de l'ENSAPLV contribue à reformuler le questionnement sur la ville contemporaine au-delà des cloisonnements des métiers traditionnels de l'aménagement. Il propose à cet effet trois grilles thématiques : le projet urbain et la métropolisation, le paysage et les métropoles de l'arc pacifique. Le DSA se donne pour objectif de reconnaître la valeur du site comme fondement du projet. A cela il associe la notion d'usage comme élément du programme, la question de la gouvernance et la gestion des territoires habités. Ainsi, Le DSA Architecture et Projet Urbain contribue à reformuler la démarche de projet dans une dynamique de ménagement de l'espace et des ressources, dans la recherche d'une écriture contemporaine des projets.

**...Face aux phénomènes de métropolisation et afin de répondre aux enjeux posés par le développement durable, l'objectif de cette formation post-master est de donner des outils intellectuels et pratiques aux étudiants pour intervenir aux différentes échelles architecturales, urbaines, territoriales et paysagères en saisissant leur complémentarité et en prenant en compte les relations des sociétés à leur environnement...**

# Problématique

La problématique générale relève avant tout des questions qui ont trait aux échelles des projets dans lesquelles interviennent les architectes (et/ou paysagistes, urbanistes), et plus largement aux référents et modes opératoires des projets sur lesquels choisissent d'intervenir en commun au travers de différentes disciplines et acteurs soucieux de donner forme aux divers problèmes spatiaux, questions territoriales et préoccupations sociétales. On distingue d'une part des pratiques et discours qui concernent la grande échelle des territoires en mutation, et d'autre part, des discours et pratiques liés aux interventions dans l'espace de la crise, par des interventions urbaines à d'autres échelles : réhabilitation des grands ensembles, friches industrielles abandonnées, interventions dans les périphéries des villes, tentatives de résolutions des oppositions entre ville consolidée, centre (historique) ou encore périphérie....

Si l'on considère que la ville a toujours été en crise et en mutation, le projet urbain et l'approche paysagère du développement des métropoles doivent répondre simultanément à cet état de conflit et de tension permanente. Il faut donc étudier de manière approfondie différentes approches, pour évaluer la nature de l'intervention des architectes, urbanistes et paysagistes donnant forme et substance aux multiples échelles, dont certaines questions apparaissent comme contradictoires.

*A titre d'exemple, on peut noter :*

- Comment prendre en compte l'histoire de la ville, du territoire, du paysage si l'on considère l'extension incontrôlée, l'éclatement, la dispersion, la métropolisation?
- Comment articuler d'un côté le respect et maintien de la forme à partir des limites qu'on établit entre centre historique et périphéries et d'un autre côté, à l'opposé, l'abolition des limites, "la périphérie de la périphérie", qui fonctionne de manière amnésique par rapport à la forme de la ville existante ?
- Comment refonder les pratiques de conception des professionnels qui pensent et interviennent sur la ville alors que celles-ci paraissent souvent inadaptées à entendre et à reformuler, avec les intérêts, une demande sociale toujours plus importante notamment dans les périphéries ?
- La notion d'échelle n'implique pas seulement le rapport entretenu entre projet de ville et projet territorial, mais aussi une prise de position sur l'environnement et la civilisation urbaine. Le territoire n'a pas seulement une dimension économique, il participe aussi à une vision de civilisation future. On doit penser l'inscription de l'aménagement urbain dans une perspective de développement économique et social durable et ce faisant, questionner les modèles d'intervention en croisant la dimension du projet urbain à celle de la mutation socioculturelle, la globalisation.

A partir de toutes ces questions et en fonction des échelles, des temporalités et des acteurs impliqués, la différenciation des démarches projectuelles est nécessaire. De même, malgré ces spécificités qui concernent des savoir-faire particuliers, des traits communs se dessinent à travers les approches d'autres disciplines (l'histoire de la ville et de territoires, la sociologie, etc.) ce qui conduit à envisager les fondements d'une formation commune.

Ainsi, des questions émergent, qui méritent, soit un approfondissement des connaissances indépendamment des thématiques choisies, soit un traitement spécifique à travers un savoir-faire plus spécialisé :

- les échelles d'aménagement et leurs représentations,
- la représentation des échelles en termes architecturaux
- les démarches de programmation propres au savoir-faire de l'architecte, de l'urbaniste, du paysagiste,
- l'exploration de la question du paysage et de ses relations à l'architecture, (dimensions historique, géographique, philosophique, esthétique, sociologique),
- l'expérimentation critique des démarches paysagères pour le projet architectural et urbain,
- les politiques de développement durable,
- les territoires de l'espace public,
- les modalités de la démocratie participative dans les processus de développement urbain,
- le développement urbain dans ses dimensions sociales
- les stratégies territoriales et leurs temporalités,
- le projet et l'articulation des logiques d'acteurs...

Toutes ces questions peuvent et méritent d'être traitées d'une part, en évaluant les degrés d'autonomie et d'hétéronomie de chacune des pratiques (le travail autonome de l'architecte, en relation avec les logiques et les stratégies des autres acteurs), et d'autre part, en intégrant les notions des temporalités de la pratique du projet urbain, dans la diachronie et dans la synchronie.

***la problématique générale du DSA se tisse autour de ces questions du projet dans ses dimensions architecturales, urbaines, paysagères, socioculturelles et de développement dans des situations différentes (Europe, espace méditerranéen, Amérique latine, Asie etc.). Les échelles territoriales, les temporalités et les acteurs sont les trois paramètres autour desquelles se fondent aujourd'hui les problématiques que ce DSA approfondit.***

# **La nouvelle organisation du DSA**

## **Ambitions**

### **A- Organiser des enseignements autour des métiers de la ville**

**(Maîtrise d'Oeuvre, Maîtrise d'ouvrage, Conseils)**

- 1 - Participation aux réflexions sur un bi-cursus architecte-urbaniste (IFU/IUP)**
- 2 - Participation aux réflexions sur la formation continue de préparation au concours AUE**
- 3 - Optimisation le contenu des différents modules sortant des logiques thématiques**
- 4 - Création un module «pratiques à l'exportation»**
- 5 - Besoin de recruter un titulaire en TCPAU pour le DSA (en remplacement de Pierre Bouché)**

### **B- Organiser des enseignements vers un MAS européen (Master of Advanced Studies)**

- 1 - Partenaires envisagés à ce jour : Athènes, Valencia**
- 2 - Optimisation des modules avec d'autres partenaires européens**

### **C- Prolonger et développer les partenariats internationaux et nationaux**

### **D- Prolonger et développer les partenariats avec les collectivités territoriales**

### **E- Préparer la nouvelle habilitation dès février 2016 pour présentation au CS et CA en avril 2016**

## Pour plus d'informations

Site internet ENSAPLV.  
[www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)

*Rubrique DSA*

**Contacts DSA - administration**

[dsa@paris-lavillette.archi.fr](mailto:dsa@paris-lavillette.archi.fr)